

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499 rue Principale, le 14 février 2006 à 19h30.

Sont présents à cette session :

Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Monsieur Richard Vermette, conseiller au siège numéro 1, est absent.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire, Monsieur Herman Bolduc, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

Tel qu'exigé par la loi, un avis de convocation a été délivré à tous les membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2006-02-52 Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Location souffleuse
4. Soumission : Réparation souffleuse
5. Autres Items :
6. Période de questions
7. Clôture de la session

3. LOCATION SOUFFLEUSE

2006-02-53 **Considérant** que le moteur de la souffleuse est brisé ;

Considérant que dans l'attente de la réparation dudit moteur, il est essentiel de procéder à la location d'une souffleuse pour l'entretien de nos routes ;

Considérant que l'entreprise RPM Tech nous propose les trois options suivantes pour la location d'une souffleuse à neige, modèle DV904, année 1983 :

Option 1

Prix de vente 54 000.00 \$

Garantie : 3 mois, 100% pièces et main-d'œuvre sauf pièces d'usure et entretien normal.

Option 2

Location mensuelle 5 000.00 \$/mois

Montant de la location 100% applicable sur le montant de l'option d'achat.

Garantie : 100% pièces et main-d'œuvre pour toute la durée de la location sauf pièces d'usure et entretien normal.

Option 3

Location à l'heure (minimum garanti : 25 heures) 125.00 \$/hre

Garantie : 100% pièces et main-d'œuvre pour toute la durée de la location sauf pièces d'usure et entretien normal.

Le montant pour l'échange sera évalué en temps et lieu.

Les différentes options proposées incluent le transport et la préparation. Les montants mentionnés sont taxes en sus.

Lors de la livraison de l'équipement, un technicien se rendra sur place pour donner la formation aux opérateurs et mécaniciens.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de louer la souffleuse susmentionnée pour une période de trente jours au montant de cinq milles dollars taxes en sus.

4. SOUMISSION : RÉPARATION SOUFFLEUSE

2006-02-54

Considérant que deux entreprises ont soumissionné pour le remplacement du moteur brisé de la souffleuse ;

Considérant que les soumissions se lisent comme suit :

ADF DIESEL

Moteur Isuzu 175 Hp 6 cylindres Turbo # 6BG1TRW	10 950.00 \$
Radiateur Air Filtre et autres pièces pour modifier	2 950.00 \$
Travail, installation et modification	<u>5 950.00 \$</u>

Total : 19 850.00 \$

Un mois de livraison et taxes en sus

ATELIER ADRIEN BERNARD INC.

Moteur neuf 1006-6T 159 Hp	12 400.00 \$
4 supports	292.00 \$
Huile	59.00 \$
Prestone	70.00 \$
Kit de fitting a fuel	47.00 \$
Travail	2 304.00 \$
Muffleur	240.00 \$
Pipe	60.00 \$
Matériel d'atelier + soudure	500.00 \$
Fils termineau (fillage)	<u>76.00 \$</u>

Total: 16 048.00 \$
taxes en sus

Garantie 2 ans ou 3000 hres au programme

P.S. Tous autres travaux seront exécutés avec l'accord préalable du conseil.

Deux semaines de livraison

Switch de sécurité à venir

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de retenir la soumission de l'entreprise Atelier Adrien Bernard Inc. au coût de seize mille quarante-huit dollars (16 048.00 \$) taxes en sus.

5. AUTRE ITEMS :

Aucun item ne fut ajouté étant donné l'absence d'un élu.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

7. CLÔTURE DE LA SESSION

2006-02-55

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 19h55.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.